

Contacts presse:

VNF: Julie Cousein - 06 98 36 41 64 - julie.cousein@vnf.fr

Agence Manifeste: Olivier Astorg - 06 60 72 46 91 - olivier.astorg@manifeste.fr

SOMMAIRE

Intro	P3
Voyages au fil de l'eau : Une expérience pour profiter de la nature, du patrir	noine
et des loisirs fluvestres	P05
Les destinations phares du tourisme fluvial en France	P05
Le canal du Midi et le canal du Rhône à Sète	P05
Les canaux du Centre et de la Bourgogne	P06
Le canal de la Marne au Rhin	P06
La vallée de la Lys et la Lys transfrontalière	P06
La Garonne et le canal latéral à la Garonne	P07
Un patrimoine fluvial qui propose aux touristes d'aller à la rencontre de	sites
remarquables	P09
Le plan incliné de Saint-Louis/Arzviller : un ouvrage unique en Europe!	P09
Le Pont-canal de Briare	P09
Fonserannes, l'escalier de Neptune	P10
Les maisons éclusières au service du tourisme	P10
Des produits touristiques adaptés à toutes les envies	P12
Les bateaux de location	P12
La plaisance privée	P12
Vivre et bouger au bord de l'eau : le tourisme fluvestre	P13
Le vélo, une mobilité douce composante essentielle du tourisme fluvestre	P13

INTRO – Un séjour « au vert » sur nos canaux français

Alors que la crise sanitaire que traverse le pays touche de plein fouet le secteur touristique et fait apparaître de grandes inquiétudes pour la saison 2020, le tourisme fluvial, et particulièrement la plaisance privée et le tourisme fluvestre*, est la destination qui répond aux besoins de l'été 2020.

Les incertitudes qui pèsent sur la saison estivale convergent vers un tourisme national, voire local. Les annonces du Premier ministre ce jeudi 14 mai confirment ces orientations et invitent les français à prendre des vacances en France, sans exclure pour autant de possibles restrictions locales selon l'évolution de l'épidémie.

Loin de la foule, les cours d'eaux proposent des espaces de respiration peu fréquentés pour les vacanciers et habitants désireux de déconnecter et de porter un autre regard sur leurs territoires.

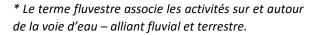
Au cœur d'une nature préservée, en petit groupe et potentiellement proche de chez soi, les canaux et rivières offrent la liberté d'un voyage à la carte, où chacun vit à son rythme avec de belles opportunités d'activités, de découvertes patrimoniales et culturelles.

Les propositions locales sont nombreuses avec cette forme de tourisme durable, que ce soit sur ou autour de l'eau. Les cours d'eau proposent une multitude de plaisirs, de découvertes et d'aventures pour (re)découvrir les paysages et les terroirs.

Le développement du tourisme fluvial et des activités nautiques sur son réseau constitue l'une des missions de Voies navigables de France.

Avec 6 100 emplois directs et 15,6 millions de journées-passagers par an, le tourisme fluvial affirme son dynamisme au sein de l'offre touristique française et sa contribution à l'attractivité des territoires. Au global, on estime à 1,36 milliard d'euros chaque année les retombées économiques générées par le tourisme fluvial pour les territoires.

Le tourisme fluvial français est habituellement très fréquenté par la clientèle étrangère (Europe du nord et de l'est, Etats-Unis...), qui représente 65%. En 2020, la filière du tourisme fluvial, comme toutes les filières du tourisme, est en grande difficulté mais entend se faire connaître du public français car elle est la destination adaptée à la situation inédite que le pays vit aujourd'hui.





©VNF / AtoutFrance - Hello Laroux



Voyages au fil de l'eau : Une expérience pour profiter de la nature, du patrimoine et des loisirs fluvestres

Prendre son temps, vivre une expérience en pleine nature, découvrir les territoires autrement, loin de chez soi ou à sa porte... Tels sont les atouts des fleuves, rivières et canaux, et de leurs berges aménagées, qui constituent un terrain de jeu idéal pour celles et ceux qui aspirent à vivre une expérience authentique.

Afin de faire de la voie d'eau et de ses abords un espace attractif et durable au bénéfice des usagers, VNF développe ses offres d'escales et de services tout en préservant le patrimoine fluvial.

Les destinations phares du tourisme fluvial en France

Avec ses 8 500 km de fleuves, de rivières et de canaux, le réseau navigable français est à la fois très étendu (le plus grand d'Europe) et très diversifié en termes de destinations et d'ambiances. C'est ce qui lui assure une fréquentation assidue depuis une cinquantaine d'années par les touristes étrangers. Paradoxalement, ces destinations sont moins connues de la clientèle française. Elles offrent pourtant un réservoir de destinations proches et dépaysantes, correspondant parfaitement aux aspirations grandissantes pour le « slow tourisme ».

Le canal du Midi et le canal du Rhône à Sète

De Toulouse à Arles, en passant par les plaines du Languedoc et les étangs littoraux, ces deux axes touristiques proposent de partir à la découverte de l'œuvre du génie Pierre-Paul Ricquet et de goûter aux plaisirs de l'un des joyaux du patrimoine français, emblème de la destination France.

De Toulouse à Sète, c'est la partie la plus prestigieuse et la plus fréquentée par les touristes du réseau fluvial français. Ouvrage du XVIIème siècle, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 1996, le canal du Midi regroupe les principales bases de location de bateaux sans permis. Très fréquenté de juillet à septembre, le canal du Midi constitue une destination idéale pour profiter de son ambiance « hors du temps », de la richesse du patrimoine et de la quiétude de ses paysages.

De Sète à Arles, il est également possible de découvrir la Camargue en empruntant la voie d'eau en bateau de location ou en péniche-hôtel. Si Aigues-Mortes, Notre-Dame-de-Maguelone et Saint-Gilles constituent les escales incontournables de cette destination, la navigation sur l'étang de Thau constitue une expérience unique pour découvrir la faune (les flamants roses notamment) et la flore camarguaise.

Les canaux du Centre et de la Bourgogne

Les canaux du Centre et de la Bourgogne constituent la 2ème grande destination fluviale en France et le berceau du tourisme fluvial. Avec le canal de Bourgogne, le canal du Nivernais, le canal de Briare (et son emblématique pont-canal) associé au canal latéral à la Loire, ils combinent la découverte d'un patrimoine bâti très riche avec la gastronomie, des vins parmi les plus prestigieux de France et la beauté des paysages traditionnels français tant appréciés par les touristes anglo-saxons.



©VNF / AtoutFrance – Hello Laroux

Le canal de la Marne au Rhin



Très apprécié des plaisanciers, ce canal de 300 km de long permet notamment de relier Nancy à Strasbourg en traversant le parc naturel régional de Lorraine, les Vosges et la plaine d'Alsace. Il est ponctué d'ouvrages remarquables tels que la grande écluse de Réchicourt et le plan incliné d'Arzviller, un des ouvrages les plus fréquentés en France par les adeptes de la plaisance fluviale et labellisé cette « Patrimoine du XXème siècle » par le Ministère de la Culture à l'occasion de ses 50 ans. Cet axe touristique permet d'admirer des paysages impressionnants, de découvrir des villages

typiques, tels que Lutzelbourg ou de s'arrêter dans le port de Saverne, et de dormir juste en face du prestigieux château des Rohan.

La vallée de la Lys et la Lys transfrontalière

Du Pays de la Lys Romane à Lille et de Lille à Gand, à vélo ou en bateau, il est possible de relier ces deux capitales flamandes, riches de leur patrimoine culturel exceptionnel, en suivant la Lys, puis la Lys mitoyenne vers la Belgique ou la Deûle vers la capitale des Hauts-de-France.



La vallée de la Lys constitue un poumon vert fluvial et rural, avec La Lys, rivière entre Aire-sur-la-Lys et Deûlémont, et la Lys mitoyenne, de Deûlémont à la frontière belge. Cet itinéraire connecte le réseau fluvial de la région Hauts-de-France à celui de la Belgique, en traversant les départements du Nord et du Pas-de-Calais. La Lys possède un réel potentiel de développement touristique, qui incite l'ensemble des collectivités et autres acteurs du territoire à mettre en place des projets contribuant au rayonnement de cette voie d'eau.

Au fil de l'eau, la vallée de la Lys recèle de nombreux trésors : des îlots de verdure enserrés par d'anciens bras de rivière, en passant par des parcours jalonnés de paysages qui invitent à la détente, par exemple à bord du bateau Flandre-Lys ou du bateau l'Armentières 2000. Il est également possible de louer un bateau électrique « Néolys » auprès de l'association « Lys sans Frontière », pour découvrir la voie d'eau autrement. Pour se balader sur la voie d'eau à

©VNF – Alexandra Lebon

partir de la base nautique d'Haverskerque, une multitude d'activités nautiques (paddle, canoe kayak, pédalos, croisière fluvestre) est également offerte.

Les bords de la vallée de la Lys sont tout aussi récréatifs et offrent un cadre idéal pour pratiquer des loisirs de proximité. Des itinéraires de randonnées balisées permettent de découvrir des endroits préservés.

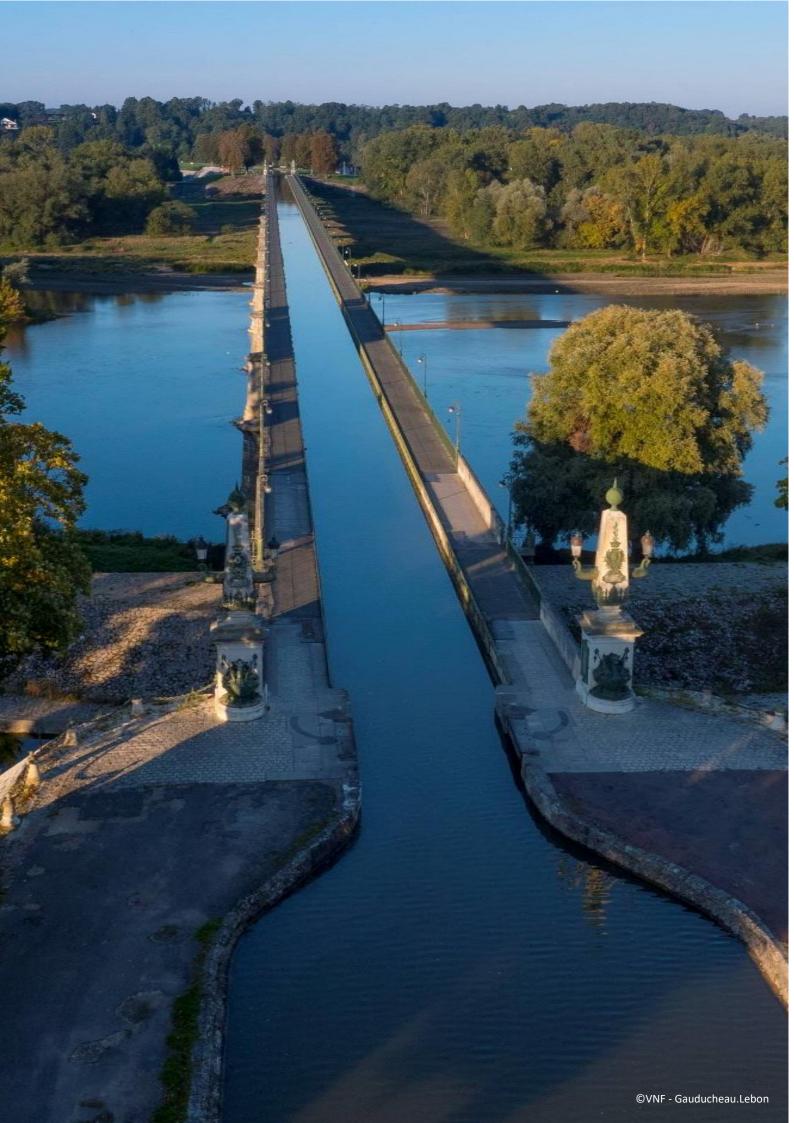
La Garonne et le canal latéral à la Garonne

De Bordeaux à Toulouse, en bateau de croisière, en bateau de location, en péniche-hôtel ou plus simplement à vélo, cet itinéraire fluvial permet de découvrir d'une façon originale toutes les richesses du Sud-ouest : villes médiévales, vins prestigieux et productions maraîchères pour une gastronomie généreuse. Du célèbre vignoble bordelais, aux prestigieuses appellations, jusqu'aux plaines maraîchères de l'Agenais et aux productions fruitières en Tarnet-Garonne, le canal latéral à la Garonne égrène une série d'ouvrages et de sites remarquables.

Sur ses 193 km de long, 53 écluses rythment la navigation. Longtemps utilisé pour le transport de marchandises, le canal latéral à la Garonne est aujourd'hui exclusivement fréquenté par les bateaux de plaisance et du tourisme fluvial. Des écluses de descente en rivière permettent de rejoindre la Baïse (Buzet-sur-Baïse) et le Tarn à Moissac. Depuis le passage aux écluses automatisées, une perche pendue en travers du chenal permet d'activer le fonctionnement des écluses.

Construit de 1838 à 1856, sous la conduite de l'Ingénieur De Baudre, le canal latéral à la Garonne assure la liaison entre Toulouse et Castets-en-Dorthe (Gironde). Il complète l'œuvre de Pierre-Paul Riquet, le canal du Midi, en offrant des conditions de navigation plus sûres et plus confortables que l'ancienne navigation au fil du fleuve Garonne.





Un patrimoine fluvial qui propose aux touristes d'aller à la rencontre de sites remarquables

Le plan incliné de Saint-Louis/Arzviller : un ouvrage unique en Europe !

Inauguré en 1969, le Plan incliné de Saint-Louis/Arzviller, situé sur le canal de Marne au Rhin, a 50 ans en 2019. Cet ascenseur à bateaux unique en Europe permet de descendre 44,55 mètres de dénivelé en 4 minutes, contre une journée de navigation pour franchir les 17 écluses de l'ancienne Vallée des Éclusiers.

Bien que le trafic marchand ait fortement baissé sur le canal de la Marne au Rhin au cours des 30 dernières années, le tourisme fluvial est en plein essor dans la région. Ainsi, 8 500 bateaux empruntent le plan incliné chaque année. Le Plan incliné est aujourd'hui une attraction touristique qui accueille pas loin de 100 000 visiteurs par an.

Le plan incliné de Saint-Louis/Arzviller est l'un des trois ascenseurs à bateaux de ce type en Europe, avec l'ouvrage de Krajnorjask en Russie et celui de Ronquières en Belgique. Sa construction de type transversal est toutefois unique en son genre en Europe (les deux autres ouvrages sont de type longitudinal). Elle fut conçue par l'ingénieur général des Ponts et Chaussées, Robert Vadot, qui avait été chargé de la canalisation de la Moselle et sera nommé en 1975 délégué de la France à la commission internationale de la Moselle.



©VNF – Victor Tonelli

Le Pont-canal de Briare

Le pont-canal est l'un des plus prestigieux ouvrages du patrimoine fluvial français. Inscrit au registre des monuments historiques, il constitue un élément singulier dans le paysage ligérien et français.

Construit entre 1890 et 1894, le pont-canal de Briare permet de relier le canal latéral à la Loire au canal de Briare, tout en enjambant la Loire. Plus grand pont-canal métallique de France, long de 662 mètres, il est bordé de 72 lampadaires et encadré par de superbes pilastres ornés d'armoiries à chaque extrémité. Il résume à lui seul le génie de l'ingénierie à la française dans la maîtrise du fer et de la pierre, alliant l'élégance à la prouesse technique. La beauté du fleuve qu'il surplombe contribue également au charme de ce site exceptionnel.

Le site comptabilise aujourd'hui plus de 300 000 visiteurs annuels venant du monde entier, ainsi que 33 000 vélos empruntant sa rive gauche. En haute saison touristique, des bateaux-promenade y effectuent chaque jour 4 passages aller-retour représentant près de 40 000 visiteurs. Le pont-canal fait ainsi partie des sites emblématiques d'un territoire riche par son patrimoine historique.

Fonserannes. l'escalier de Neptune

Parmi les plus beaux ouvrages du canal du Midi, l'escalier des 7 écluses de Fonserannes est sans nul doute le plus imposant et probablement le plus beau. Construit par Pierre-Paul Riquet, il permettait aux barques de commerce du canal du Midi de descendre dans l'Orb, avant de reprendre la route du canal à Béziers.

Aujourd'hui, c'est l'un des joyaux du patrimoine du canal du Midi, découvert par plusieurs milliers de visiteurs venus du monde entier. Dénommées "Escalier de Neptune", les 9 écluses (aujourd'hui 7) rachètent sur une distance de 280 mètres, un dénivelé de 21 mètres!



Le site de Fonserannes a fait l'objet d'un aménagement par la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, en partenariat avec VNF. Ce site fortement mis en valeur et équipé d'un centre d'interprétation sur l'histoire du canal est ouvert au public et accueille des milliers de visiteurs, venus par voie terrestre ou par le canal.

Les maisons éclusières au service du tourisme

Une grande partie des maisons éclusières est occupée soit par des agents de Voies navigables de France, soit par des tiers. Certaines d'entre elles sont actuellement inoccupées et, de par leur localisation, représentent une opportunité de développer des produits touristiques attractifs : restauration, hébergement, location de matériel de loisirs (canoës, vélos...), activité associative, accueil et informations touristiques, parfois plusieurs de ces activités à la fois...

Par exemple, le long du Canal du Midi et du canal latéral à la Garonne, plusieurs maisons éclusières, dont certaines du XVIIème siècle, ont été revalorisées depuis 2005 pour le plus grand bonheur des itinérants et résidents qui accèdent à des services situés dans des zones parfois reculées.



©VNF - Damien Lachas



Des produits touristiques adaptés pour cet été

Le réseau navigable français offre de multiples possibilités de découvrir le tourisme fluvial que ce soit pour quelques heures ou pour plusieurs jours (plaisance, croisières, péniches-hôtels, bateaux-passagers...). Cette adaptation à tous les rythmes en fait l'une des destinations phares pour les touristes en quête d'authenticité.

Pour cette année, deux produits répondent particulièrement aux mesures sanitaires à conserver durant l'été: les bateaux de location sans permis et la plaisance privée qui permettent de s'évader en petit nombre et de porter un autre regard sur nos territoires.

Les bateaux de location sans permis

Les bateaux de location, aussi appelés coches de plaisance ou « house boat » sont des bateaux empruntant essentiellement les voies d'eau dont les qualités paysagères sont remarquables et qui sont dites « petit gabarit ». Il s'agit de bateaux de plaisance de moins de 15 mètres, mis en location par une société qui est alors appelée « noliseur » ou encore et plus simplement "loueur".

Les opérateurs diversifient leur activité en proposant à leur clientèle, outre la location, d'autres services comme par exemple la location de vélos...

La capacité moyenne des bateaux est de 7,5 personnes ce qui permet de voyager en petit groupe. Pas besoin de permis, la navigation est ainsi accessible à un grand nombre. D'ailleurs un client sur deux est un primo-navigant et la filière affiche un taux de satisfaction de 91%. La flotte des bateaux de location représente près de 1 500 unités réparties sur plus 90 bases dans toute la France. En 2019 se sont 800.000 journées/passagers qui ont ainsi été effectuées.

La plaisance privée

La plaisance privée est une activité nautique de loisirs, qui s'effectue à bord d'un bateau motorisé habitable ou non, sur un fleuve, une rivière, un lac ou un canal. Ses pratiquants doivent être titulaires du permis de navigation intérieure. Cette activité nautique recouvre des pratiques très variées : des promenades courtes de quelques heures à plusieurs jours, ou des navigations de plusieurs semaines voire de plusieurs mois.

Les plaisanciers réalisent en moyenne 15,5 sorties par an d'une moyenne de 2,8 jours sur l'ensemble des voies françaises.

237 ports et haltes de plaisance de 20 places et plus sont réparties sur l'ensemble du réseau pour accueillir les plaisanciers.

En 2019, Voies navigables de France a recensé près de 15 000 plaisanciers privés sur l'ensemble de son réseau.



Vivre et bouger au bord de l'eau : le tourisme fluvestre

Rivières, canaux et plans d'eau constituent un grand terrain de détente et de loisirs où fourmillent une multitude d'activités : aviron, balade en bateaux électrique, canoë-kayak et même paddle...

A vélo, en bateau, à pied, le phénomène du tourisme itinérant, dans lequel s'inscrit le tourisme fluvestre, sur la voie d'eau et ses abords, est en pleine croissance. Toutes ces activités se croisent et se partagent l'espace sur le domaine public fluvial, générant de nombreuses retombées économiques pour les territoires traversés.

Si l'attractivité de l'eau est la pièce maîtresse de la vocation touristique des rivières, fleuves et canaux, elle valorise en réalité trois espaces géographiques différents :

- l'eau (loisirs et sports nautiques et aquatiques);
- le chemin de halage (promenade le long d'alignements d'arbres, pêche, tourisme à vélo);
- le paysage urbain ou rural offrant ses richesses patrimoniales, gastronomiques et culturelles.

Les berges ouvrent le tourisme fluvial à la randonnée, l'écotourisme, la découverte culturelle. Les pistes cyclables d'aujourd'hui sont souvent d'anciens chemins de halage, qui permettaient aux chevaux (et aux hommes) de tirer les bateaux.

Souvent peu considérées, les activités récréatives de tout ordre qui s'exercent au voisinage du réseau fluvial (sports nautiques, course à pied, promenade, restauration, pêche, etc.) sont créatrices de valeur sociale et économique. Elles trouvent leur point commun dans l'élément d'agrément que constitue le canal pour les gens qui habitent à proximité. Elles participent à l'amélioration de la qualité de vie.

Le vélo, une mobilité douce composante essentielle du tourisme fluvestre

Gestionnaire d'un réseau de fleuves et de canaux, Voies Navigables de France est également un acteur de l'aménagement pour le développement économique et touristique des territoires, en lien avec les collectivités locales.

91% du réseau fluvial géré par Voies navigables de France est situé à moins de 5 km d'une véloroute



Le tourisme fluvial s'intègre dans la dimension plus large du tourisme fluvestre, qui englobe les différentes activités sur la voie d'eau mais aussi le long de celle-ci, et c'est particulièrement le cas de la randonnée à vélo. Avec plus de 90 % de de son réseau situé à moins de 5 km d'une véloroute, VNF souhaite développer les synergies entre ces différentes pratiques touristiques complémentaires.



Depuis 2017, VNF a permis l'aménagement de 150 km d'itinéraires cyclables à proximité de voies d'eau et continue à travailler en ce sens, que ce soit en proposant la mise à disposition de ses chemins de halage, ou encore en développant l'offre de services pour répondre aux besoins des touristes à vélo.

©VNF – Didier Gauducheau





Voies navigables de France

174, rue Ludovic-Boutleux – CS 30 820 62408 Béthune Cedex Tél.:03 21 63 24 24







